

DEMANDE D'HABILITATION ET DE CONVENTIONNEMENT PRESTATAIRES DU GRAND APPAREILLAGE

Titre II chapitres 5, 6 et 7

Vous souhaitez déposer une demande d'habilitation et de conventionnement pour délivrer des prothèses oculaires ou faciales (chapitre 5), des podo-orthèses (chapitre 6), des orthoprothèses (chapitre 7).

À toutes fins utiles, nous vous informons que les Caisses Nationales d'Assurance Maladie et les Organisations Professionnelles représentatives des épithésistes, des ocularistes et des podo-orthésistes ont conclu à effet du 19 décembre 2003 (extension de l'application de la convention par avenant du 4 avril 2011 aux orthoprothésistes) une convention qui a pour but de préciser les conditions de prise en charge des appareillages inscrits au Titre II chapitre 5, 6 et 7 de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Vous avez donc le choix entre :

a) Adhérer à la convention, ce qui vous permettra de faire bénéficier les assurés sociaux de la dispense d'avance des frais. Vous vous engagez alors à respecter les dispositions de la convention. En cas de manquement à vos obligations, des sanctions conventionnelles pourront être prononcées à votre encontre.

b) Ne pas adhérer à la convention, ce qui implique l'absence de tiers payant.

Dans les deux cas, les conditions d'exercice requises de la profession énumérées par les articles L 4364-1 à L 4364-7, D 4364-1 à D 4364-10, D 4364-12 à D 4364-18 doivent être remplies (diplôme, conformité des locaux professionnels réservés à votre activité et matériels spécifiques).

Le prestataire respecte l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment celles du code de la santé publique relatives aux règles d'exercice et aux règles professionnelles et de bonne pratique.

En conséquence, afin de constituer votre dossier, vous trouverez dans ce document :

► un questionnaire relatif à l'habilitation et au conventionnement,

► la convention conclue le 19 décembre 2003 (avenant du 4 avril 2011).

Le questionnaire dûment rempli et accompagné des justificatifs nécessaires sera à retourner par courriel à :

 vie.conventionnelle.cramif@assurance-maladie.fr

PIÈCES À FOURNIR

Pour l'établissement :

- le questionnaire dûment rempli et signé par le ou les responsables légaux
- un extrait KBIS de moins de 3 mois (registre du commerce et des sociétés)
- une fiche de situation au répertoire SIRENE relatif au siège social et à l'établissement concerné
- les statuts de la société
- le contrat de travail du responsable technique et des autres salariés de l'établissement
- un relevé d'identité bancaire (daté et signé obligatoirement par le responsable légal)
- une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle à jour mentionnant les coordonnées complètes de la société et son activité
- l'attestation ADELI (enregistrement auprès de l'Agence Régionale de Santé) des professionnels de l'établissement concerné. L'ADELI devra correspondre au département du lieu d'exercice
- une copie du diplôme d'État de l'ensemble des professionnels de l'établissement

⇒ **Tout dossier incomplet retardera le délai de traitement**

DOSSIER

D'HABILITATION ET DE CONVENTIONNEMENT

- Première installation Ouverture établissement secondaire Reprise d'un établissement
 Changement d'adresse Changement de dénomination sociale
 Adhésion à la convention
 Podo-Orthésiste Oculariste Epithésiste Orthoprothésiste

IDENTIFICATION DU SIÈGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE

Forme juridique :

Dénomination sociale :

Enseigne :

Courriel : _____ @ _____

Téléphone :

Adresse du siège social :

CP : Ville :

N° SIREN :

Personnes juridiquement responsables

1	Nom – Prénom (suivi du nom marital) : Qualité (exploitant, gérant, PDG...) : Diplôme (joindre copie du diplôme et du N° ADELI) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2	Nom – Prénom (suivi du nom marital) : Qualité (directeur général, gérant associé...) : Diplôme (joindre copie du diplôme et du N° ADELI) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3	Raison sociale (personne morale) : Adresse du siège social : CP : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Ville : N° SIREN : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> (joindre un extrait KBIS de moins de 3 mois)

⇒ Si vous avez été ou êtes actuellement gérant ou PDG d'une ou plusieurs sociétés, merci de compléter la fiche « Vos mandats »

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

▷ Enseigne :

Adresse :

CP : Ville :

Courriel : @

Téléphone :

N° SIRET :

Date d'ouverture du local :

▷ Si reprise, identification du prédécesseur :

Dénomination sociale :

Enseigne :

Courriel : @

Téléphone :

Adresse du siège social :

CP : Ville :

N° SIRET :

Jours et heures d'ouverture :

Lundi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Mardi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Mercredi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Jeudi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Vendredi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Samedi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Dimanche	de	h	à	h	et de	h	à	h

IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

L'exercice de l'activité exige la présence effective et permanente d'un personnel qualifié dans le local réservé à cet effet, aux heures de réception des assurés.

Le professionnel s'engage à ce que cette présence effective soit toujours garantie aux jours et heures d'ouverture du local qu'il entend réserver à l'accueil des assurés.

1

Nom - Prénom (suivi du nom marital) :

Date de naissance :

N° sécurité sociale :

Diplôme permettant l'exercice : Année d'obtention :

N° ADELI :

Date de prise de fonction :

Jours et heures de présence :

Lundi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Mardi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Mercredi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Jeudi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Vendredi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Samedi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Dimanche	de	h	à	h	et de	h	à	h

2

Nom - Prénom (suivi du nom marital) :

Date de naissance :

N° sécurité sociale :

Diplôme permettant l'exercice : Année d'obtention :

N° ADELI :

Date de prise de fonction :

Jours et heures de présence :

Lundi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Mardi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Mercredi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Jeudi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Vendredi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Samedi	de	h	à	h	et de	h	à	h
Dimanche	de	h	à	h	et de	h	à	h

IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DU PERSONNEL (suite)

3

Nom – Prénom (suivi du nom marital) :

Date de naissance :

N° sécurité sociale :

Diplôme permettant l'exercice : Année d'obtention :

N° ADELI :

Date de prise de fonction :

Jours et heures de présence :

Lundi de h à h et de h à h

Mardi de h à h et de h à h

Mercredi de h à h et de h à h

Jeudi de h à h et de h à h

Vendredi de h à h et de h à h

Samedi de h à h et de h à h

Dimanche de h à h et de h à h

4

Nom – Prénom (suivi du nom marital) :

Date de naissance :

N° sécurité sociale :

Diplôme permettant l'exercice : Année d'obtention :

N° ADELI :

Date de prise de fonction :

Jours et heures de présence :

Lundi de h à h et de h à h

Mardi de h à h et de h à h

Mercredi de h à h et de h à h

Jeudi de h à h et de h à h

Vendredi de h à h et de h à h

Samedi de h à h et de h à h

Dimanche de h à h et de h à h

5

Nom – Prénom (suivi du nom marital) :

Date de naissance :

N° sécurité sociale :

Diplôme permettant l'exercice : Année d'obtention :

N° ADELI :

Date de prise de fonction :

Jours et heures de présence :

Lundi de h à h et de h à h

Mardi de h à h et de h à h

Mercredi de h à h et de h à h

Jeudi de h à h et de h à h

Vendredi de h à h et de h à h

Samedi de h à h et de h à h

Dimanche de h à h et de h à h

VOS MANDATS

1

Dénomination Sociale :

N° SIRET :

Qualité :

Activité :

2

Dénomination Sociale :

N° SIRET :

Qualité :

Activité :

3

Dénomination Sociale :

N° SIRET :

Qualité :

Activité :

4

Dénomination Sociale :

N° SIRET :

Qualité :

Activité :

5

Dénomination Sociale :

N° SIRET :

Qualité :

Activité :

6

Dénomination Sociale :

N° SIRET :

Qualité :

Activité :

ENGAGEMENT

Le soussigné(e) (nom, prénom)

représentant(e) légal(e) de l'entreprise

Déclare :

Adhérer à la convention

- ▷ avoir pris connaissance de la convention
- ▷ respecter les normes d'installation et d'équipement :
 - l'activité professionnelle des professionnels du grand appareillage (podo-orthésistes, orthoprothésistes, ocularistes, épithésistes) ne peut être exercée que dans un local réservé à cet effet et aménagé
 - dans son local professionnel, le professionnel doit disposer d'un matériel nécessaire à l'exercice de son métier

Ne pas adhérer à la convention

M'engage à :

- ▷ certifier exact les renseignements figurants ci-dessus
- ▷ gérer mon activité en conformité avec l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables à la profession
- ▷ signaler dans le délai d'un mois tout changement de nature à modifier les conditions de l'habilitation tel que déménagement, cession de fond, fusion, reprise totale ou partielle de la structure, changement de personnel
- ▷ accepter tout contrôle des caisses d'Assurance Maladie

Fait à

Le

Signature

Information

NB : Les données d'identification de l'entreprise, de ses activités et de ses représentants, éléments permettant l'habilitation et le conventionnement de l'établissement par l'Assurance Maladie, font l'objet d'un enregistrement dans un traitement informatisé dont l'inscription est référencée au registre CIL de la Cramif.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez obtenir communication des informations vous concernant en contactant le pôle vie conventionnelle par courriel : vie.conventionnelle.cramif@assurance-maladie.fr

Pour la protection des données et conformément au Chapitre III du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez obtenir les informations visées aux articles 13, 14 et 15 et le cas échéant exercer les autres droits prévus en consultant « Protection des données », « Registre des traitements » sur cramif.fr et par messagerie à delegueprotectiondonnees.cramif@assurance-maladie.fr.

La Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR) (nomenclatures, codes prestations et tarifs de prise en charge) est disponible sur ameli.fr/professionnel-de-la-lpp/textes-referenc/conventions-nationales-avenants

Vos démarches peuvent s'effectuer en ligne sur le site cramif.fr